



DEMANDE DE STATIONNEMENT POUR UN DEMENAGEMENT SANS MONTE-MEUBLES

Pour permettre les opérations de chargement et déchargement dans les meilleures conditions, la Ville règlemente le stationnement et/ou la circulation.

Trois semaines avant la date du déménagement, il est nécessaire d'adresser cette demande d'autorisation de stationnement à la direction de la voirie, précisant vos besoins en places de stationnement et les conditions du déménagement (utilisation d'un monte-meubles par exemple).

La fourniture et la mise en place d'une signalisation 7 jours avant le déménagement restent à la charge du demandeur. La Ville ne fournit pas et n'installe pas la signalétique.

COORDONNEES :

Entreprise exécutant l'intervention : _____

Responsable : _____ Tél. fixe : _____ Tél. portable : _____

E-mail : _____

Adresse : _____

Pour le compte de : _____

Responsable : _____ Tél. fixe : _____ Tél. portable : _____

E-mail : _____

Adresse : _____

DATE(S) SOUHAITEE(S) : du ____/____/____/____ au ____/____/____/____

HORAIRES : de ____ H ____ A ____ H ____

1 – Localisation précise de l'intervention :

ADRESSE : _____

MODALITES D'EXECUTION ET INCIDENCES SUR LE DOMAINE PUBLIC :

2 – Impact de l'intervention sur le domaine public :

Intervention ou/et occupation sur :

☐ Trottoir ☐ Stationnement ou parking Soit : ____ places

☐ Chaussée ☐ demi-chaussée ☐ chaussée complète Soit : ____ ml

3 – Moyens utilisés :

☐ un véhicule léger ☐ un Semi-remorque ☐ Autre : _____

FAIT A :

LE

SIGNATURE DU PETITIONNAIRE

(Nom et qualité du représentant)

(Cachet de la société le cas échéant)